



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

**CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS
D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)**

CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION (CAER)

**Rapport de jury présenté par Mme MÉTOUDI MICHELE
Présidente de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE : LES TEXTES	3
Concours interne du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS).....	3
Concours internes du Capeps et CAER/Capeps.....	4
1. LES CANDIDATS.....	7
2.1. Le directoire	8
2.2. Le jury	8
3.1. Libellé du sujet :	8
3.2. Analyse du sujet :	8
4.1. L'esprit	9
4.2. Les principes méthodologiques	9
5. RÉSULTATS.....	10
5.1. Données chiffrées	10
5.2. Pendant la préparation.....	12
5.3. Au moment de l'épreuve :	12
B. L'ÉPREUVE ORALE	13
1. L'ESPRIT DE L'INTERROGATION ORALE	14
2. LES CANDIDATS ADMISSIBLES	14
3. LE JURY	15
4. LE DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE	15
4.1. Le sujet :	15
4.2. La préparation de l'oral :	15
4.3. L'exposé du candidat :	15
4.4. L'entretien.....	15
5. LES ATTENTES DU JURY.....	15
6. LA NOTATION	16
7. LES RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE.....	16
8. COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ORAL	17
8.1. Les qualités d'un bon oral.....	17
8.2. Les insuffisances des candidats les plus faibles	17
9. LES CONSEILS DE PREPARATION DE L'ORAL	17
9.1. Au regard des compétences	17
9.2. Du point de vue méthodologique.....	18
9.3. Pour la réalisation du dossier.....	19
C. LES RESULTATS DU CONCOURS.....	20
1. RÉPARTITION DES NOTES DES ADMIS	20
2. RÉPARTITION DES LAURÉATS PAR SEXE	20

PRÉAMBULE : LES TEXTES

Concours interne du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS)

Descriptif des épreuves du concours interne du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS)

- Épreuve écrite d'admissibilité
- Épreuve orale d'admission

Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.

Épreuve écrite d'admissibilité

Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

- Durée : 4 heures
- Coefficient 1

L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur les activités physiques, sportives ou artistiques, la didactique de l'éducation physique et sportive, son programme d'enseignement, son organisation et sa mise en œuvre dans le second degré.

L'épreuve prend appui sur un programme fixé pour deux ans et qui se rapporte au programme des lycées et collèges.

Épreuve orale d'admission

Analyse d'une situation d'enseignement.

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure 15 maximum (exposé : 30 minutes ; entretien : 45 minutes maximum)
- Coefficient 2.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien ; elle porte sur une expérience d'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré.

L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Le dossier porte sur une expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive dans un collège ou un lycée et comporte, en outre, deux séquences d'enseignement réalisées ou observées dans une ou plusieurs classes du niveau d'enseignement (collège ou lycée) choisi par le candidat et fondées sur deux activités physiques, sportives et artistiques (APSA) distinctes, choisies dans deux compétences propres (CP) à l'EPS différentes parmi les cinq compétences propres CP 1 à CP 5 identifiées par les programmes disciplinaires.

Un programme valable pour deux années fixe la liste des APSA qui peuvent servir de support aux deux séquences d'enseignement.

Le jury choisit d'interroger le candidat sur l'un ou sur plusieurs des éléments du dossier.

Le dossier, dactylographié, comprend les éléments relatifs à la réglementation, à la didactique et à la pédagogie qui justifient la mise en œuvre de cet enseignement, ainsi que des préparations de leçons et de contenus d'enseignement. Il comporte, en outre, trois notes de synthèse, ne dépassant pas chacune deux pages dactylographiées et se rapportant, respectivement, à l'expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive et à chacune des séquences d'enseignement présentées. L'ensemble du dossier, les trois notes de synthèse comprises, ne doit pas excéder vingt pages dactylographiées.

Les candidats admissibles doivent faire parvenir, par la voie postale, en recommandé, leur dossier comprenant les trois notes de synthèse, au président de jury dans les conditions et le délai fixés par le jury. Le fait de ne pas adresser le dossier au jury dans le délai et selon les modalités fixées au présent article entraîne l'élimination du candidat.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement choisie : il porte sur les aspects techniques et didactiques de l'activité choisie et est étendu à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Le dossier et les notes de synthèse ne donnent pas lieu à notation, seuls l'exposé et l'entretien sont notés.

Concours internes du Cypeps et CAER/Cypeps

Programme - session 2012

NOR : MENH1103763N

note de service n° 2011-031 du 21-2-2011

MEN - DGRH D1

Épreuve écrite d'admissibilité

Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité porte sur le choix, l'élaboration et la mise en œuvre des contenus d'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré.

Épreuve orale d'admission

Liste des activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) pouvant servir de support aux deux séquences d'enseignement :

CP1 : Course de 1/2 fond, Course de haies, Multi-bonds, Natation de vitesse

CP2 : Escalade, Course d'orientation

CP3 : Gymnastique au sol, Danse, Acrosport

CP4 : Lutte, Badminton, Basket-ball, Volley-ball

CP5 : Musculation, Step

Mise en garde : Nous rappelons aux candidats et aux formateurs que les candidats doivent se présenter aux épreuves d'admissibilité et d'admission en ayant pris connaissance de l'ensemble des textes en vigueur régissant le concours.

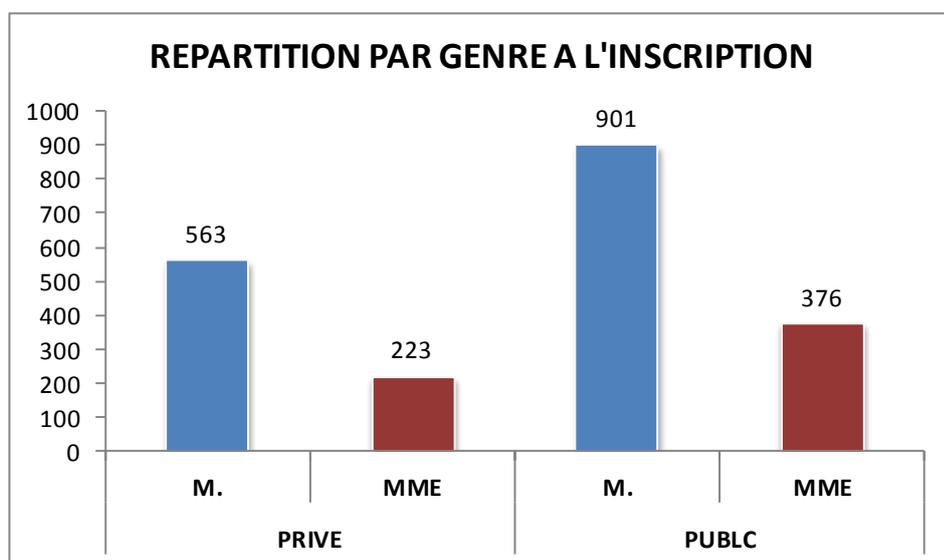
A. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Concours du second degré – Rapport INTERNE de jury

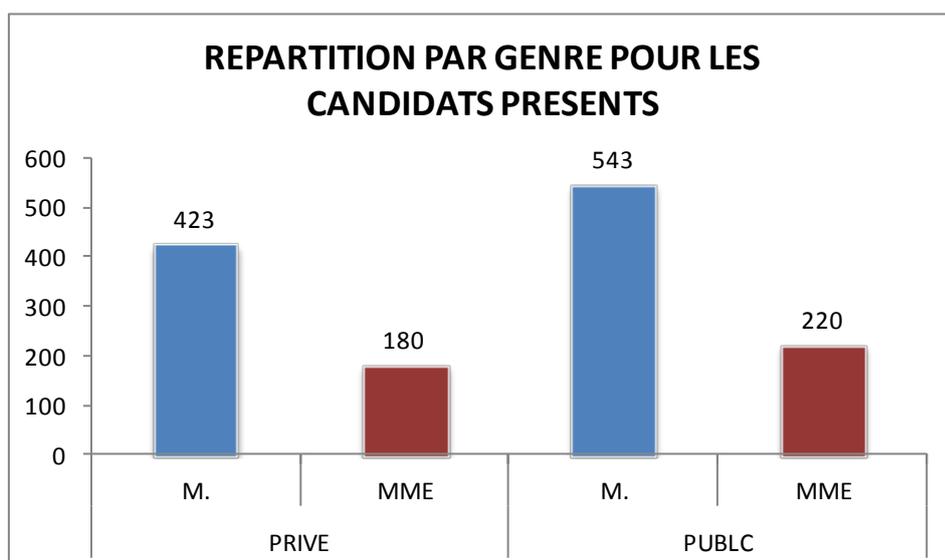
Épreuve écrite

Session 2012

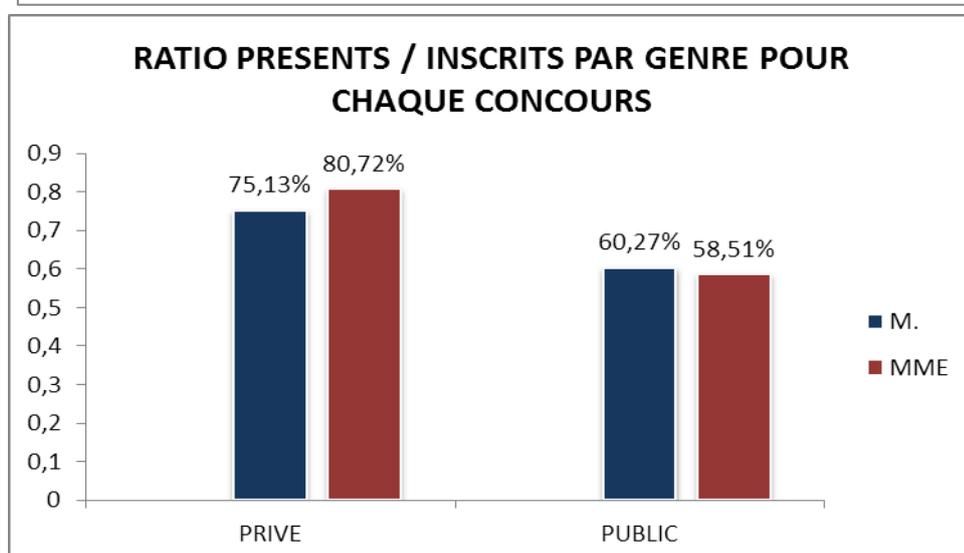
1. LES CANDIDATS



À peine 1/3 des inscrits sont des femmes.
61% des inscrits le sont au CAPEPS.



697 candidats inscrits n'ont pas composé.



77% des inscrits du privé ont composé.
60% des inscrits du public ont composé

Les hommes et les femmes inscrits ont composé également à environ 65%.

2. LE JURY DU CONCOURS

2.1. Le directoire

Madame Michèle METOUDI, IGEN, Présidente
Madame Gisèle DESMOUTIEZ, IA-IPR, Vice-présidente
Monsieur Guillaume LECUIVRE, DAASEN, Vice-président

2.2. Le jury

Le jury a été composé de manière à réunir des collègues (IA-IPR, professeurs et agrégés d'EPS proposés par les corps d'inspection, PRAG et maîtres de conférences) issus de toutes les académies. (Cf. arrêté du 14 Décembre 2011 et arrêté modificatif du 27 Décembre 2011 relatif à la constitution du jury du CAPEPS interne et CAER).

3. LE SUJET

3.1. Libellé du sujet :

« L'EPS a le devoir d'aider tous les collégiens, filles et garçons, à acquérir [...] de nouveaux pouvoirs moteurs pour construire une image positive de soi. » Préambule des programmes de collège.
Privilégieriez-vous, dans ce but, les procédures d'enseignement (contenus et mises en œuvre) où les élèves se mesurent à eux-mêmes ou celles où ils se mesurent aux autres ?
Illustrez votre propos en décrivant et en analysant une ou plusieurs séquence(s) d'EPS dans une ou plusieurs APSA pour le niveau de classe de votre choix.

3.2. Analyse du sujet :

Ce sujet invite les candidats à convoquer précisément dans leur démonstration les procédures d'enseignement (définies dans le libellé du sujet comme des contenus et des mises en œuvre) que l'enseignant peut utiliser pour permettre aux élèves de se mesurer à eux-mêmes ou de se mesurer aux autres. Ces choix de procédures, quels qu'ils soient, doivent permettre l'enrichissement du pouvoir moteur des élèves dans la poursuite de l'objectif éducatif de construction d'une image positive de soi. Quatre dimensions majeures sont donc en interaction dans ce sujet, les procédures, la mesure à soi ou aux autres, le développement de nouveaux pouvoirs moteurs et la construction d'une image positive de soi.

La notion d'acquisition « de nouveaux pouvoirs moteurs » a été comprise volontairement dans une acception très large de transformations, d'apprentissages, de progrès en EPS. Dans le sens des programmes de la discipline, ces pouvoirs moteurs nouveaux sont en liaison extrêmement étroite avec les compétences attendues, qui sont l'expression dans une APSA, de l'interaction des compétences propres à l'EPS et des compétences méthodologiques et sociales.

Le concept d'image de soi a lui aussi été envisagé dans une acception très large d'image physique de soi, d'image psychologique de soi, d'image sociale de soi.

La circularité entre ces notions est essentielle à envisager dans le traitement de ce sujet ; il est nécessaire de penser l'enrichissement des pouvoirs moteurs comme étant un levier de la construction d'une image positive de soi et réciproquement, cette dernière comme une ressource du premier.

Les procédures, définies dans le libellé du sujet comme les contenus et les mises en œuvre, devaient être envisagées comme l'ensemble des choix réalisés par l'enseignant pour créer les conditions les plus favorables aux apprentissages de tous. Les contenus permettent d'acquérir les connaissances, capacités et attitudes qui donnent aux élèves la possibilité d'accéder aux niveaux de compétences attendues définis par les programmes. Par "mises en œuvre", le sujet appelle la description des gestes professionnels quotidiens du professeur d'EPS, ceux qui placent les élèves en apprentissage ; l'évocation et l'analyse des effets des formes de groupement, des types de situation, des formes et degrés de guidance, des évaluations au service des apprentissages, etc. sont donc incontournables.

La définition des notions « se mesurer à soi » et « se mesurer aux autres » est indispensable pour que le sujet soit traité dans sa complexité. « Se mesurer à soi », c'est se positionner dans un rapport à soi, dans

une construction « auto-référencée » où le sujet étalonne sa production, sa performance par rapport à une production antérieure ou en fonction d'une représentation personnelle (juste ou erronée) d'une norme. Pour le dire simplement, je me mesure à moi-même dans une performance en course de vitesse par rapport à la performance réalisée par exemple la semaine précédente ou par rapport à ce que je me représente pouvoir faire. Se mesurer à soi, c'est aussi être dans un rapport à soi dans la gestion de ses émotions, dans la gestion des prises de risque, dans sa propre préparation à l'effort en fonction de ses propres ressources.

Se mesurer aux autres, c'est se mesurer physiquement à l'adversaire, soit dans un rapport direct (exemple : sports de combat), soit dans un rapport indirect (exemple : en natation de vitesse, je vois mon adversaire nager devant moi), soit dans un rapport indirect et médié (souvent par la note) (exemple : dans un concours de gymnastique, je me mesure aux autres par la note qui est posée par le professeur en lien avec les productions motrices réalisées). Se mesurer aux autres, c'est aussi se mesurer au regard des autres lors d'activités physiques artistiques ; c'est encore être dans un rapport à l'autre dans les divers temps de co-construction des savoirs (confrontation des représentations, discussions, dialogues).

Il est essentiel de repérer que ce ne sont pas exclusivement les APSA qui permettent de « se mesurer à soi » ou de « se mesurer aux autres » mais que ce sont les procédures, les choix volontaires et effectifs du professeur, qui engagent les élèves dans les diverses formes d'appréciation. Autrement dit, des activités individuelles permettent, selon les procédures choisies, de se mesurer à soi ou de se mesurer aux autres, et inversement, des activités collectives permettent, selon d'autres choix de procédures, de se mesurer à soi ou de se mesurer aux autres.

La question posée « privilégieriez-vous » invitait naturellement le candidat à s'interroger sur ce qu'étaient les atouts et les limites de « la mesure à soi » et de « la mesure aux autres » dans l'acquisition de nouveaux pouvoirs moteurs et dans la construction d'une image positive de soi. Naturellement, toute démonstration qui envisagerait l'exclusivité de l'une ou de l'autre forme sans en envisager les limites, les risques, ou sans expliquer précisément les raisons de ce choix, serait incomplète. Si le choix de traitement du sujet dans un sens ou dans l'autre est évidemment possible, il n'est envisageable que dans une forme mesurée et justifiée d'argumentation.

En se questionnant sur l'intérêt de « se mesurer à soi » alors que le système éducatif convoque depuis toujours « la mesure aux autres » et en s'interrogeant sur la contribution de l'EPS avec les autres disciplines d'enseignement à la construction d'une image positive de soi, le sujet pouvait être inscrit dans le contexte plus large des problématiques actuelles de la discipline dans le second degré et de l'école dans son ensemble.

Précisément, le sujet invitait donc à montrer comment les choix du professeur d'EPS, en matière de contenus et de mises en œuvre pouvaient induire une formation complète et équilibrée des élèves, permise par une mesure à soi et une mesure aux autres. Ces choix, opérés en fonction de multiples déterminants (l'établissement, la classe, les élèves, l'enseignant...) et illustrés dans des activités physiques sportives et artistiques supports de l'enseignement de l'EPS, conduisant à des apprentissages de pouvoirs moteurs devaient être présentés dans une perspective d'épanouissement des élèves et de construction d'une image positive d'eux-mêmes.

4. LA CORRECTION

4.1. L'esprit

Deux soucis majeurs ont présidé au travail de notation :

- La volonté de tendre vers une égalité de traitement des copies : elle s'est traduite par une recherche constante d'objectivation des contenus et d'exhaustivité maximale des réponses possibles.
- La volonté de corriger positivement et de valoriser au mieux chaque argument : elle a animé l'ensemble du travail (préparation, construction des grilles et des outils, présentations et échanges avec les correcteurs)..

4.2. Les principes méthodologiques

4.2.1. Les attentes du jury :

Elles sont listées et explicitées en termes:

- De qualité de la problématique. Le jury s'attache tout autant à repérer un niveau de problématisation qui peut se construire (ou se déliter) au fil de la composition qu'à identifier une problématique "formelle" rédigée en introduction. De maîtrise formelle de la langue française et de l'exercice de composition.
- De quantité et de justesse des connaissances mobilisées et de leur pertinente articulation dans une argumentation au service de la démonstration.

4.2.2. La notation

Les copies sont classées par concours (CAPEPS / CAER) en fonction du total de points qu'elles ont obtenu.

Les totaux et leur distribution sont étudiés : moyenne, courbe de Gauss, norme, écart-type. Les totaux des meilleures compositions et ceux du dernier admissible (130^{ème} pour le CAPEPS et le CAER) sont examinés.

Les copies blanches et les copies de quelques lignes sont notées directement sur 20 entre 0 et 03.

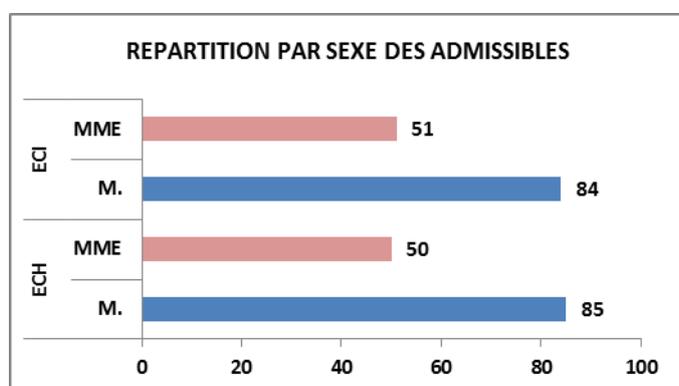
Les copies abouties mais hors sujet Elles se voient attribuer la note de 04,5 / 20.

5. RÉSULTATS

5.1. Données chiffrées

	inscrits	présents	admissibles	% nombre d'admissibles	Moyenne de tous les candidats	Moyenne de tous les admissibles	Note du dernier admissible
CAPINT	1277	763	135	17.69%	7.73	12.93	10
CAER	786	603	135	22.39%	7.88	12.14	9.5

Répartition par sexe des admissibles



PRINCIPALES QUALITÉS RELEVÉES DANS LES BONNES COPIES

Du point de vue de la forme, les bonnes copies étaient agréables à lire, soignées et « aérées ». Il a été apprécié que l'introduction comporte les étapes suivantes : une accroche, les définitions des termes clés, un questionnement amenant à une problématique, une annonce de plan. La définition des termes a été une étape explicite dans toutes les meilleures copies. Les références justes et citées à bon escient ont permis d'appuyer l'argumentaire des bons candidats.

Du point de vue du fond, les bonnes copies ont réussi à contextualiser le sujet autorisant une prise de recul sur l'EPS, l'école et la société. Le bon candidat articule de manière constante les différents termes clés du sujet montrant une cohérence tout au long de la composition. Ces bonnes copies ont mis en avant un lien constant entre la mesure à soi et la mesure aux autres sans les opposer de manière systématique. Les propositions de pouvoirs moteurs à acquérir sont véritablement bien identifiées avec des contenus précis amenant des mises en œuvre concrètes. Le professeur dans son rôle de guide est présent à chaque moment de la composition.

PRINCIPALES ERREURS COMMISES PAR LES CANDIDATS

La lecture du sujet a posé problème aux candidats, de nombreuses confusions ou raccourcis ont été observés dans les copies :

- La mesure à soi a souvent été ramenée à la pratique d'APSA individuelles, alors que la mesure aux autres a été réduite aux pratiques collectives.
- Les buts de maîtrise ont été associés à la mesure à soi alors que les buts de performance l'ont été à la mesure aux autres. De nombreux clichés autour du fait que tous les garçons seraient axés sur des buts de performance et les filles sur des buts de maîtrise ont été signalés.
- Le jury regrette une vision réductrice de l'image soi, souvent définie autour de la notion de confiance en soi. De même, de trop nombreux candidats décrivent une situation « magique » qui transforme automatiquement l'élève sans faire émerger les mises en œuvre et les contenus nécessaires à la réussite de la tâche par l'élève ; ces réussites conduisant automatiquement à une image de soi positive.

Trop souvent le sujet a été réduit à la thématique de la mixité amenant des hors sujet, de même la notion de contrat a été confondue avec le projet individuel de l'élève.

PRINCIPAUX DÉFAUTS RELEVÉS

L'absence de définition des termes conduit à une analyse réduite du sujet et par conséquent à une problématique sans lien avec celui-ci.

Il a été noté une pauvreté dans les contenus d'enseignement proposés, ils sont peu précis, donnent peu de repères à l'élève pour transformer ses conduites motrices. Les candidats ont parfois confondu contenus théoriques et contenus plus empiriques issus de l'expérience professionnelle et adaptés à des élèves particuliers. Ils sont très souvent inexistantes dans les copies.

La description lourde et inopérante du contexte d'enseignement nuit à la compréhension de la démonstration et n'est que rarement intégrée aux justifications de choix de procédures d'enseignement (contenus et mises en œuvre).

Les textes officiels sont souvent plaqués et apportent peu à la qualité de l'argumentation, leur connaissance est trop souvent approximative voire obsolète.

La lecture de certaines copies s'est avérée difficile par l'absence de maîtrise de l'expression écrite.

CONSEILS À DONNER AUX CANDIDATS POUR QU'ILS SE PRÉPARENT À CE TYPE D'ÉPREUVE

Un sujet de concours est toujours un prétexte à solliciter les capacités d'analyse et de réflexion des candidats ; ils sont amenés à effectuer des choix, à se positionner clairement sur le sujet et s'y tenir tout au long du devoir. Les textes doivent être un point d'appui à l'argumentation afin de développer des contenus d'enseignement précis en termes de capacités, attitudes, connaissances. A ce titre la lecture des fiches ressources s'avère être une aide précieuse pour la préparation au concours.

Composer, rédiger, écrire ne s'improvisent pas : cela exige un entraînement régulier et assidu. La maîtrise de l'exercice de l'écrit (calligraphie, orthographe, grammaire, syntaxe et vocabulaire) est un incontournable dans un concours de recrutement de personnels de catégorie A de la fonction publique d'Etat. Le jury rappelle que « la maîtrise de la langue française » est à la fois la première des sept compétences du socle commun (loi 2005 et décret 2006) et la seconde compétence du référentiel de compétences professionnelles (2010). Pour cela, le jury attend une introduction comportant une accroche, des définitions des termes, un questionnement, une problématique et une annonce de plan. Un argumentaire composé de parties introduites, comportant plusieurs idées développées jusqu'à

l'exemple précis de la situation d'enseignement et conclues. Une conclusion récapitulative ouvrant l'argumentaire sur un enjeu plus large.

Si le jury n'attend pas une énumération exhaustive des textes officiels, il est tout de même vigilant à ce que les propositions s'inscrivent dans l'esprit de ces derniers.

Nous attirons l'attention du candidat sur le fait que le rapport de jury est rédigé par rapport à un sujet précis, qu'il convient donc de ne pas reprendre, systématiquement, d'une année sur l'autre, point par point les conseils donnés concernant l'analyse d'un sujet en particulier.

Pour l'épreuve écrite du CAPEPS interne, le jury conseille donc aux candidats de :

5.2. Pendant la préparation

- a) travailler en profondeur les textes en vigueur et les programmes de la discipline : il est attendu, d'une part, que les extraits cités le soient précisément et, d'autre part, qu'ils soient finement compris afin de pouvoir en exploiter l'esprit dans la démonstration ;
- b) entrer dans une démarche d'analyse réflexive de la pratique professionnelle d'enseignant face à la classe : en partant d'une ou des APSA qui constituent le support de l'enseignement, chercher à comprendre en quoi la pratique de cette (ou ces) APSA peut, à partir d'un traitement didactique et d'approches pédagogiques adaptées au contexte et aux élèves, favoriser les apprentissages contribuant au développement des compétences dans le sens des objectifs et finalités de l'EPS ;
- c) se situer en qualité de professeur agissant au sein de la communauté éducative ;
- d) prendre connaissance avec plus de précision encore de l'évolution de la discipline et des enjeux du système éducatif afin de contextualiser finement les analyses ;
- e) avoir une réelle curiosité sur les débats d'actualité afin d'affiner une culture disciplinaire ;
- f) travailler sur la méthodologie générale de la composition et de la dissertation pour qu'elle soit une aide à l'organisation de la pensée et à la planification de la démonstration.

5.3. Au moment de l'épreuve :

- a) avoir une lecture approfondie du sujet et une identification fine de ses enjeux ;
- b) problématiser le sujet et suivre rigoureusement dans le développement le plan annoncé en introduction ;
- c) construire une argumentation référencée et illustrée qui cherche à faire partager un point de vue au lecteur ;
- d) s'attacher à une qualité de présentation de la copie et veiller à une calligraphie qui rende aisée la lecture de la copie ;
- e) se positionner comme un candidat à un concours : les propos péremptoires et dénonciateurs, tenus plus dans une dynamique de dénigrement que dans une perspective constructive, sont souvent malvenus.

B. L'ÉPREUVE ORALE

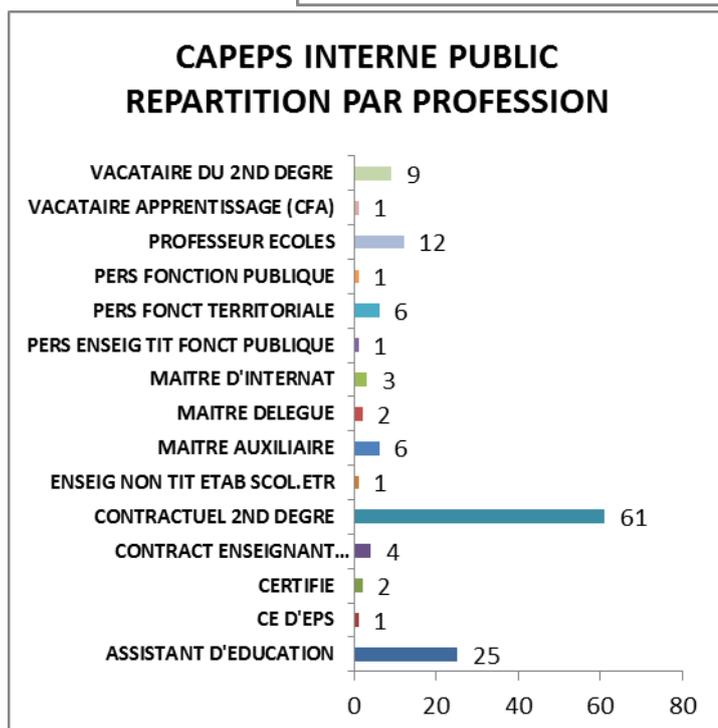
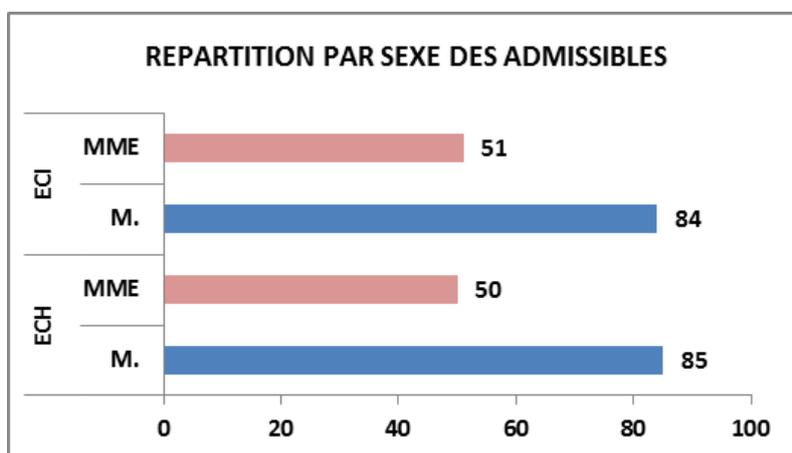
1. L'ESPRIT DE L'INTERROGATION ORALE

S'agissant de recruter un professeur, le jury a veillé, dans le respect de l'arrêté du 22 septembre 1989 précisé par les textes modificatifs et dans la note de service n° 2011-31 du 21-2-2011 paru au BO du 10 mars 2010, à discriminer les candidats à la lumière des dix compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier telles qu'elles sont décrites par l'arrêté du 12 mai 2010 paru au JO du 18 juillet 2010 et repris dans le BO n° 29 du 22 juillet 2010

Conscient que tous les candidats admissibles n'occupent pas un poste d'enseignant d'EPS dans le second degré au moment du concours, le jury s'est interrogé sur les critères permettant la sélection de candidats susceptibles d'être opérationnels à la prochaine rentrée tout en étant professionnellement performants à long terme.

Considérant que la situation professionnelle la plus proche de la situation d'oral est la préparation d'une séquence d'enseignement (la prévision raisonnée de la pratique d'enseignement), le jury a invité les candidats à reproduire ce geste professionnel.

2. LES CANDIDATS ADMISSIBLES



3. LE JURY

Pour la session 2012, le jury de l'oral a été identique à celui de l'épreuve écrite.

4. LE DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

4.1. Le sujet :

Le sujet que le candidat a dû traiter portait sur un problème professionnel auquel tout enseignant est confronté dans sa pratique.

La formulation du sujet, fondée sur l'analyse du dossier du candidat, prend au moins en compte une classe présentée dans le dossier et s'appuie sur une des APSA de ce dernier, si celle-ci appartient à la liste du programme du concours et si le dossier présente deux APSA appartenant à deux compétences propres à l'EPS différentes. Le candidat était invité à construire et à présenter deux ou trois situations d'apprentissage répondant au problème posé.

Cette année, le sujet a fait référence à un extrait de la synthèse ou du bilan de leçon ou du projet de classe ou du projet de cycle d'enseignement ou du projet d'EPS ou du projet d'établissement, présent dans le dossier, dans la quasi-totalité des cas.

Les situations d'apprentissage demandées ont été situées à un moment bien précis (n'importe lequel) du cycle d'enseignement présenté dans le dossier.

Les interrogations ont porté sur toutes les APSA du programme du concours.

4.2. La préparation de l'oral :

Au cours de la première heure de préparation, le jury a mis à la disposition de chaque candidat un exemplaire des programmes de la discipline, l'arrêté relatif au socle commun de connaissances et de compétences et une sélection de textes officiels essentiels aujourd'hui.

4.3. L'exposé du candidat :

La réponse à la question initiale posée dans le sujet permet au jury d'apprécier notamment la compétence du candidat à « concevoir et mettre en œuvre un enseignement » de l'EPS à travers une APSA support d'enseignement, les compétences liées à l'organisation du travail de la classe et ou à l'évaluation formative et formatrice des élèves. La compétence professionnelle n°1 « agir en fonctionnaire de l'Etat de manière éthique et responsable » a également été appréciée avec attention.

Pour cette session 2012 le jury a considéré que l'exercice demandé aux candidats correspondait à la présentation et à la justification d'un travail de préparation d'une séquence d'EPS.

Cette notion de préparation était à prendre au sens large. Le candidat devait faire état de ses choix didactiques et pédagogiques, effectués au regard des textes officiels et du contexte (EPLE, élèves, classe,...) ; il devait prévoir leur mise en œuvre concrète ainsi que les adaptations éventuellement nécessaires.

4.4. L'entretien

Le déroulement de l'entretien était lié à ce que le candidat avait présenté lors de son exposé ; il prenait la forme « réactive » d'une conversation entre le candidat et le jury.

5. LES ATTENTES DU JURY

Le jury invitait le candidat à préciser et justifier les choix présentés au cours de son exposé afin d'évaluer ses compétences à :

- « **Concevoir et mettre en œuvre un enseignement** » : le jury était attentif à la pertinence des propositions formulées, à la cohérence des dispositifs d'apprentissage avancés, à la démarche d'enseignement et aux acquisitions visées.
- « **Prendre en compte la diversité des élèves** ».

- « **Évaluer les élèves** » : cette compétence était principalement abordée dans sa dimension formative et formatrice.
- « **Organiser le travail de la classe** » : le jury a apprécié la pertinence de l'organisation des dispositifs d'apprentissage au regard de l'espace, du temps et du matériel dans la double optique de l'optimisation des apprentissages d'une part et de la sécurité des élèves d'autre part.
- « **Maîtriser la discipline et avoir une bonne culture générale** ».
- « **Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable** » : le jury a vérifié tout au long de l'épreuve si le candidat témoignait d'une éthique professionnelle et s'il permettait aux élèves de construire un comportement de citoyen.
- « **Maîtriser la langue française pour communiquer** ».

Les trois dernières compétences professionnelles du référentiel :

- « **Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école** »
- « **Maîtriser les technologies de l'information et de la communication** »
- « **Se former** »

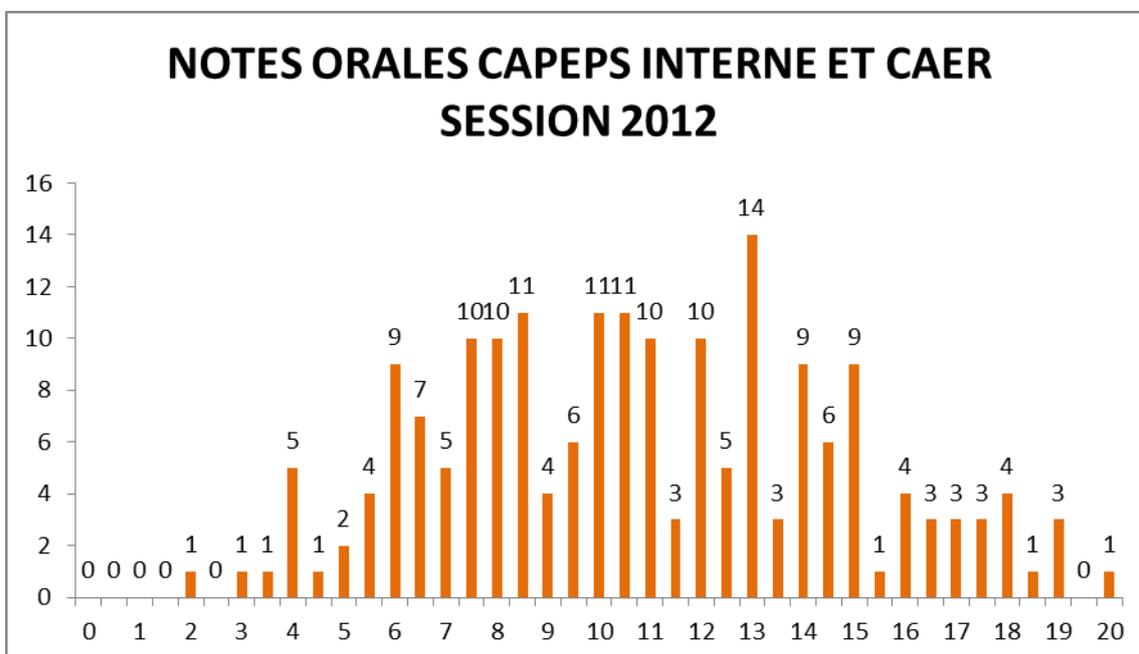
ont fait l'objet, marginalement, d'un questionnaire spécifique.

6. LA NOTATION

Le dossier n'est pas noté.

L'épreuve est notée dans son ensemble, l'appréciation du jury porte l'oral entier sans que les compétences manifestées lors de l'exposé soient distinguées de celles qui le sont pendant l'entretien.

7. LES RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE



À l'oral les notes ont été très distribuées, la grille était discriminante et les exigences du jury couvraient l'ensemble des compétences professionnelles observables au cours d'une épreuve orale ; le jury souhaite souligner que le niveau des candidats était généralement assez bon, bon ou excellent.

8. COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ORAL

8.1. Les qualités d'un bon oral

Sur le fond

- ✓ Les bons candidats répondent aux questions posées (question initiale et questions d'entretien) en justifiant leurs propositions.
- ✓ Ils prennent en compte l'ensemble des éléments (programmes, textes, différents projets, caractéristiques d'élèves, bilan de séance...), qu'ils exploitent comme de réels déterminants au service de leurs justifications.
- ✓ Ils s'inscrivent dans une démarche réflexive de type : observation, analyse, hypothèses, propositions, différenciations, régulations, etc.
- ✓ Ils situent leur action dans un contexte éducatif qui dépasse la discipline et la classe.

Sur la forme

- ✓ Ils veillent à leur présentation (tenue, niveau de discours, etc.).
- ✓ Ils maîtrisent la langue française et le vocabulaire spécifique de la discipline EPS.
- ✓ Ils s'inscrivent dans un véritable dialogue avec le jury, prenant le temps d'écouter, puis de formuler des réponses simples et concises.

8.2. Les insuffisances des candidats les plus faibles

A été en difficulté tout candidat qui :

- ✓ n'a pas pris en compte le contexte présenté dans le dossier, les particularités des élèves et ne répond pas précisément aux questions (initiale et d'entretien) formulées par le jury ;
- ✓ a émaillé son propos de références inappropriées au regard du sujet ;
- ✓ n'a pas (ou a mal) structuré son discours ;
- ✓ a présenté des lacunes dans la connaissance des programmes et de l'enseignement de l'EPS ;
- ✓ a mal géré son temps.

9. LES CONSEILS DE PREPARATION DE L'ORAL

9.1. Au regard des compétences

La préparation du candidat doit prendre en considération les compétences professionnelles attendues d'un enseignant :

- **agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable**

- ✓ Connaître les droits et devoirs des fonctionnaires et les responsabilités particulières de tout enseignant.
- ✓ Se questionner sur les valeurs à transmettre en EPS, sur son propre rôle dans la transmission de ces valeurs.
- ✓ Appréhender la séquence d'enseignement comme un outil privilégié pour participer à la construction d'un citoyen physiquement et socialement éduqué.

- **maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer**
 - ✓ S'exprimer dans un français correct.
 - ✓ S'habituer à prendre la parole, s'entraîner à l'exercice particulier que constitue l'épreuve d'oral.
 - ✓ Envisager différents niveaux de formulation : maîtriser le vocabulaire technique, spécifique, etc. pour s'adresser à ses pairs mais aussi pouvoir adapter ses interventions aux élèves afin de favoriser toutes les formes de communication.

- **concevoir et mettre en œuvre son enseignement**
 - ✓ Identifier les problèmes professionnels auxquels renvoie un sujet.
 - ✓ Penser les situations d'apprentissage en recherchant la faisabilité, la cohérence et les mises en relation avec le thème du sujet et les déterminants présents.
 - ✓ Travailler le traitement des APSA pour faire prévaloir leur forme scolaire et les mettre au service des acquisitions attendues en EPS.
 - ✓ Maîtriser la faisabilité des mises en œuvre en testant effectivement ou en observant auprès d'élèves.
 - ✓ Comprendre les exigences des programmes dans la construction des cycles d'enseignement, en avoir une connaissance opérationnelle et y répondre.
 - ✓ se tenir informé de l'actualité disciplinaire et institutionnelle pour éclairer son propos.
 - ✓ Profiter des 2 heures de préparation pour présenter des documents facilitant la compréhension (schémas, etc.) et souligner la position de l'enseignant et ses moments de régulation.

- **apprendre à spécifier les élèves du point de vue de la motricité, de leurs connaissances et de leurs attitudes et à exploiter avec pertinence ces caractéristiques pour concevoir un enseignement**
 - ✓ S'attacher à bien décrire les élèves du point de vue de leur motricité, de leur comportement et attitudes, dans le dossier.
 - ✓ Au cours de l'exposé et de l'entretien, veiller à n'exploiter que les caractéristiques servant de réels points d'appui à la démonstration.

- **Se préparer à travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école**
 - ✓ Se renseigner auprès des différents acteurs de la communauté éducative des rôles et devoirs de chacun
 - ✓ Être attentif aux différents dispositifs dans lesquels un professeur d'EPS peut et doit s'impliquer (PPRE, accompagnement éducatif, accompagnement personnalisé, CESC ...)

- **Se préparer à se former et innover**
 - ✓ Observer une pratique d'enseignant (ou se faire observer dans sa pratique) afin de dégager plus facilement des points forts, des limites dans les expériences vécues ou observées.
 - ✓ Personnaliser la synthèse générale du dossier en faisant ressortir l'expérience construite, et en extraire des éléments de perspective.

9.2. Du point de vue méthodologique

Il convient

- d'étudier les textes définissant les modalités de l'épreuve d'admission et les exigences formulées en ce qui concerne le dossier ;
- de lire soigneusement le rapport de jury pour en comprendre l'esprit. Les modalités d'interrogation de la session suivante peuvent être modifiées, tout en restant dans l'esprit des textes ;

- de constituer un dossier clair, répondant aux exigences de l'épreuve, dans le strict respect des programmes du concours, notamment en ce qui concerne les APSA ;
- d'apprendre à préparer en deux heures un exposé construit, en réponse à une question, qui présente des contenus d'enseignement, souligne l'attitude de l'enseignant et met en lumière ses actions et celles des élèves ;
- de s'entraîner à l'épreuve orale elle-même pour en maîtriser la technique afin de mettre tout son potentiel en lumière.

9.3. Pour la réalisation du dossier

Pour que les dossiers puissent constituer de véritables ressources au moment de l'élaboration de la réponse au sujet, ils doivent être complets, clairs, fonctionnels et ne pas être « gonflés » d'éléments inutiles tels que les programmes de la discipline. En particulier, la partie dévolue aux caractéristiques des élèves dans l'activité, aux transformations et acquisitions motrices, ainsi qu'aux bilans détaillés des situations d'enseignement présentées, doit être suffisamment approfondie pour être utilisable. Une présentation sous la forme d'un document non relié organisé en sous chemises clairement titrées facilite le travail du jury.

C. LES RESULTATS DU CONCOURS

1. RÉPARTITION DES NOTES DES ADMIS

	Moyenne des admis	Note du premier	Note du dernier admis
CAPINT	14.05	18.5	11.75
CAER	13.83	16.33	12.08

2. RÉPARTITION DES LAURÉATS PAR SEXE

	femmes	hommes	total
CAPINT	23	37	60
CAER	20	40	60